
LE PROGRAMME DU PSU

□ II. Une économie au service du peuple

Le P.S.U. a déjà fait connaître ses propositions pour l'abolition du régime capitaliste. Il a expliqué qu'il était possible d'avancer sur la voie du socialisme grâce à des réformes de structures : ce sont les propositions du Conseil National de juin 1962, et grâce à une stratégie : c'est le contre-plan de novembre 1964.

Les réformes de structures portent sur la planification démocratique, les nationalisations, la distribution, les salaires et la durée du travail, les problèmes agricoles. Dans chaque cas, le P.S.U. a avancé un ensemble de propositions visant à organiser l'économie française pendant la phase de transition vers le Socialisme.

La stratégie c'est celle du contre-plan qui présente aux travailleurs les termes d'un véritable contrat sur ce qui peut être réalisé en 5 ans, et sur les conditions de cette réalisation.

A l'occasion des élections législatives la Commission Economique du P.S.U. rappelle les grandes lignes de ces propositions et de cette stratégie. Compte tenu de la situation économique actuelle et de l'absence d'un programme commun de gauche, elle avance sur certains points des propositions supplémentaires pour répondre à des difficultés particulières.

PREAMBULE

Depuis 1945, l'économie française s'est largement développée à la faveur du progrès technique et surtout grâce aux Plans, au

dynamisme des entreprises nationalisées et aux efforts de tous les travailleurs.

Les Français sont-ils satisfaits de cette expansion ? Non, car ils pensent qu'elle aurait pu être encore plus rapide si la bourgeoisie ne l'avait pas freinée pour conserver ses privilèges ; ils savent surtout que les fruits de cette expansion sont injustement répartis et que ce ne sont pas les besoins les plus pressants qui sont satisfaits les premiers ; les dépenses militaires, les consommations de luxe passent souvent avant l'équipement du pays et les besoins des familles populaires.

Le progrès dont se targue le régime ne peut-il mener qu'à :

- des villes inhumaines et des campagnes désertées ?
- l'accroissement des inégalités, la crainte des jeunes devant l'avenir, la misère pour tant de vieux après une vie de travail ?
- la concentration de tous les pouvoirs décisifs dans quelques firmes qui se moquent d'un Plan dont elles contrôlent pourtant l'élaboration ?
- la domination grandissante du capitalisme américain qui, chaque semaine annexe une nouvelle entreprise française et veut échanger les connaissances acquises grâce aux recherches spatiales et militaires contre le contrôle du développement économique de l'Europe ?

Le P.S.U. propose d'engager, dès 1967, avec ses partenaires de la Gauche, un renversement

LE PROGRAMME DU P.S.U. – Une économie au service du peuple

complet d'orientation. Si nous attendons 1972, il sera bien tard pour redresser la situation. Les élections de 1967 sont une occasion de fournir des moyens décisifs à tous ceux qui, chaque jour, luttent déjà pour changer un régime économique qui fait réapparaître le chômage et mène à l'assujettissement américain. Pour réaliser cela, le P.S.U. a déjà fait des propositions précises et réalistes, c'est-à-dire applicables ; au 5^e Plan gouvernemental il a opposé un contre-plan daté et chiffré.

Aux électeurs de mars 1967, il explique ce qui pourrait être fait en 5 ans. Ce programme tient compte de la situation léguée par le régime gaulliste, de l'état actuel des forces de production et de la situation objective de la France dans le monde. Mais il tient compte aussi de ce que peuvent faire les travailleurs français lorsqu'ils ont l'initiative ; il propose enfin une coopération avec tous les travailleurs qui, dans le monde, ont les mêmes objectifs.

Des réformes, dont chacun connaît la nécessité, permettront de retrouver les « clés de l'avenir » et de mettre le progrès technique au service des hommes, et non l'inverse.

Face aux menaces qui pèsent sur eux, les Français prennent conscience que les replâtrages ne servent à rien ; il faut un changement radical. Le socialisme est le nom de ce changement, sa méthode et son but. La mobilisation des classes laborieuses est le levier qui permettra de réussir.

Mais le P.S.U. n'a pas l'habitude de tromper. Il dit qu'en 5 ans on ne peut ni apporter l'abondance, ni réaliser complètement la société que nous voulons : le socialisme ne se fait pas en un jour. La prochaine législature peut être une étape. Certes, une telle perspective inquiète les privilégiés qui essaient de saboter les réformes et de ressaisir les rênes aux élections suivantes. Le P.S.U. croit que, si au cours des prochaines années, nous faisons la preuve de notre capacité à remplir des promesses limitées, mais précises, c'est-à-dire un contrat, alors le combat politique reprendra son sens et l'appui des forces

sociales ne manquera pas pour entreprendre un» deuxième étape et accélérer le passage au socialisme.



Choisir les objectifs sociaux

P. Collombert

I. - Proposer de nouveaux objectifs.

Le P.S.U. pour la prochaine législature souhaite par conséquent que les forces politiques de gauche annoncent avec précision ce qu'elles entendent réaliser au pouvoir.

Si en effet le nouveau gouvernement réussit à mener à bien certaines réformes et à atteindre les objectifs définis par son Plan, alors les organisations syndicales et professionnelles auront de bonnes raisons pour soutenir son action et parfois imposer les disciplines nécessaires à sa réussite.

Des réformes préalables

Quatre grandes réformes doivent être entreprises de toute urgence :

- il faut reconnaître le droit syndical dans l'entreprise et les droits des travailleurs dans la gestion de l'économie ; ce point essentiel est développé dans le chapitre consacré aux institutions démocratiques ;
- il faut faire cesser l'injustice fiscale ;

LE PROGRAMME DU P.S.U. – Une économie au service du peuple

- il faut résoudre le problème du logement ;
- il faut établir la justice dans l'emploi du revenu national.

*A - Fiscalité : justice
pour les classes populaires.*

La fiscalité française, déjà fort injuste, est devenue plus inéquitable encore sous la gestion gaulliste : les impôts sur les classes fortunées sont allégés (droits de succession minorés, impôt sur les revenus, mobiliers réduits de 50 % par la loi du 12 juillet 65, impôts sur les sociétés en faible progression mais la fiscalité pour les petits salariés est aggravée du fait de la non-révision des tranches de l'impôt sur le revenu.

A l'opposé de cette situation, le P.S.U. propose de rendre la fiscalité à la fois juste pour les classes populaires et suffisamment efficace pour financer les vastes programmes d'équipement dont a besoin la nation. En voici les principaux chapitres :

— *Taxer efficacement les hauts revenus.*

De mille façons, les titulaires de hauts revenus peuvent soustraire actuellement à l'impôt une grande partie de leurs revenus : fraudes de toutes natures, dissimulation de ressources sous forme de frais de société, statut fiscal favorable pour les dirigeants de sociétés qui sont traités comme de simples salariés.

Il faut supprimer toutes ces formes d'évasion fiscale ; réviser le statut des faux salariés, réintroduire dans le revenu imposable les ressources dissimulées, supprimer les exonérations accordées en faveur des revenus capitalistes, punir les fraudeurs, limiter le jeu du quotient familial pour les hauts revenus.

— *Alléger l'impôt sur les petits revenus :*

par un relèvement de l'abattement à la base, porté de 2.500 à 4.000 francs par part du quotient familial, et

une élévation des seuils pour les plus basses tranches d'imposition.

— *Réduire l'impôt sur la consommation pour les familles modestes.*

Ceci peut être réalisé en exonérant d'impôt les produits de grande consommation.

Les moins-values fiscales entraînées par ces mesures seraient compensées par une élévation des taux sur les articles de luxe et par une taxation du capital.

— *Une taxation énergique du capital :*

Élévation des droits de succession; il faut non seulement abroger les allègements décidés sous la V^e République, mais encore majorer les droits antérieurs qui étaient déjà faibles sur les grosses successions en ligne directe et sur toutes les successions en ligne indirecte.

Création d'un impôt sur le capital perçu soit à l'occasion des transferts de propriété (impôt accru sur les mutations mobilières et immobilières et imposition générale des plus-values en capital), soit annuellement : impôt foncier progressif destiné surtout à décourager la spéculation des sols.

— *Une refonte complète de la fiscalité locale* est indispensable pour établir les impôts locaux (le cinquième des impôts d'Etat actuellement) sur des bases plus justes et mieux comprises des contribuables : affectation aux communes du produit d'impôts assis sur les fortunes, sur la valeur vénale des sols et sur le capital foncier, attribution de la totalité du versement sur les salaires et de la taxe d'équipement ; répartition du produit des impôts directs entre l'Etat et les collectivités ; péréquation plus équitable des ressources des collectivités locales de façon à ne pas accentuer la pauvreté des régions déjà pauvres.

*B - Logement :
une politique audacieuse
et équitable.*

Le régime gaulliste s'est révélé incapable de résoudre la crise du logement malgré la stabilité gouvernementale dont il a joui depuis 8 ans. Bien plus, il a accepté l'aggravation de la crise durant les prochaines années, puisqu'aux 15 millions de mal-logés actuels — près d'un Français sur 3 — vient s'ajouter des centaines de milliers de jeunes ménages pour lesquels

LE PROGRAMME DU P.S.U. – Une économie au service du peuple

rien n'a été préparé.

La construction neuve, déjà dramatiquement insuffisante, commence à diminuer ! Des dizaines de milliers d'appartements terminés demeurent vides, les capitalistes qui les ont construits refusant d'abaisser leurs prix. La spéculation foncière s'aggrave d'année en année et les hausses anarchiques de loyers organisées par l'Etat pénalisent de plus en plus les jeunes et les familles populaires...



Pour un service national de l'habitat P. Collombert

Cette incurie n'a que trop duré ! Voici ce que propose le P.S.U. pour la remplacer :

— *Un principe : le droit au logement*

qui doit être reconnu à tous les Français. Ce qui veut dire que chaque famille française devra avoir un logement conforme à ses besoins, pour un prix compatible avec ses ressources.

— *Un objectif audacieux : 550.000 logements par an*

dont 300.000 H.L.M. locatives et 200.000 logements sociaux aux loyers un peu plus chers. Ce n'est pas l'objectif idéal, qui se situe au-delà des 600.000 ; mais c'est un progrès de près d'1/3 pour l'ensemble et un triplement pour la construction sociale, objectifs qui

peuvent parfaitement être atteints dès 1970.

— *Des moyens appropriés pour y parvenir.*

1° *Moyens financiers* : transfert de crédits budgétaires (économie sur les dépenses militaires) ; impôt accru sur les résidences secondaires, les plus-values foncières, et les dépenses de luxe ; produits de la lutte contre la fraude fiscale ; emprunts majorés de la Caisse des H.L.M. et du Crédit Foncier ; doublement de la contribution patronale ; affectation d'une partie des loyers des logements anciens ; contribution accrue des Caisses d'Epargne et des Compagnies d'assurances. Ainsi seront trouvés les quelque 10 milliards de francs à dégager.

2° *Moyens fonciers* : Municipalisation des terrains à bâtir (13.000 hectares par an) c'est-à-dire achat au comptant ou à tempérament de ces sols par la commune à un prix non spéculatif et location des terrains (qui ne seront plus revendus) pour la construction des logements (en priorité sociaux) nécessaires à l'extension communale.

3° *Moyens humains et techniques* : formation professionnelle beaucoup plus intense et davantage tournée vers les techniques d'industrialisation du bâtiment et de préfabrication ; simplification et normalisation des modèles de matériaux et de logements ; rationalisation et régularisation des chantiers.

4° *Moyens juridiques* : nationalisation des sociétés immobilières, filiales de banques et des grands trusts de production de matériaux de construction (Blachette - Batignolles - Rothschild - Lambert...).

— *L'outil démocratique nécessaire : le Service National de l'Habitat.*

C'est lui qui devra assurer la coordination des efforts entrepris dans les divers domaines, concevoir et adapter les objectifs en fonction du Plan, veiller à la régularité du financement, préparer les programmes fonciers, stimuler les progrès techniques.

Il faut que ce Service National de l'Habitat soit démocratique, pour qu'il tienne compte des besoins des usagers ; *la gestion doit être tripartite* : élus, professionnels, représentants

LE PROGRAMME DU P.S.U. – Une économie au service du peuple

des mal-logés. Pour éviter le centralisme bureaucratique, le Service National de l'Habitat doit être décentralisé et rapproché des usagers tout comme les organismes d'H.L.M. à l'administration desquels les usagers doivent être largement associés.

Dans le même esprit, les opérations de *rénovations urbaines* doivent être confiées non pas aux sociétés privées à but lucratif, mais aux organismes d'H.L.M. après consultation des intéressés.

— *Les logements neufs vides doivent être réquisitionnés.*

Comme les logements anciens inoccupés, et loués aux familles prioritaires à un prix comparable aux loyers H.L.M.

— *Loyers : mettre fin aux injustices.*

La liberté rendue par le gaullisme à la majorité des loyers a conduit la crise du logement continuant, aux abus que chacun constate, et dont les jeunes ménages font surtout les frais. Les loyers bruts doivent être *réglementés* en fonction du confort et de l'âge des logements.

Mais le *loyer net, à la charge des familles, doit être proportionné à leurs ressources et progressif* (part plus forte pour les hauts revenus, plus faible pour les autres) ; il faut donc réviser complètement le système de *l'allocation-logement* pour étendre cette prestation à de nouveaux bénéficiaires et en accroître le montant pour les familles populaires. Des modes de financement budgétaire doivent donc lui être assurés, les Caisses d'Allocations Familiales ne pouvant y suffire.

**C. - Revenu national :
une meilleure répartition.**

Le revenu national de la France n'est pas réparti d'une manière juste et efficace. L'inégalité des revenus n'a fait que s'accroître depuis 10 ans, les travailleurs sont frustrés d'une partie du produit de leur travail qu'ils ne retrouvent ni sous forme de revenu ni sous forme de services collectifs correspondant à leurs besoins réels.

Le P.S.U. propose de changer profondément cette répartition, c'est un des termes du contrat. Il rappelle donc les objectifs de son contre-plan ; au pouvoir il préciserait ses intentions et les soumettrait à discussion dans le cadre de la préparation du plan ; contrairement au pouvoir gaulliste, il les modifierait certainement pour tenir compte des préférences des représentants des forces sociales si celles-ci restent dans les limites du possible.

Voici les principales propositions :

— retour progressif aux 40 heures effectives de la durée du travail ; réduction maximum de 10 % au cours de la législation par voie de conventions collectives et par la réduction de la durée légale maximum ;

— fixation à 60 ans du droit à la retraite ;

— majoration du SMIG en cinq ans des deux tiers pour atteindre 600 F par mois. Les abattements de zone seront supprimés dans un délai inférieur à deux ans ;

— retraite minima portée à 250 F au cours de la législature et dans un délai plus court si la situation économique et financière le permet ;

— augmentation réelle des bas salaires plus rapide que celle de la productivité, et augmentation des salaires et des revenus agricoles un tiers plus rapide que celle des profits des entreprises individuelles. Limitation de la hiérarchie des revenus ;

— rattrapage des salaires du secteur public dans un délai maximum de cinq ans et au-delà parité d'évolution ;

— construction de 500.000 logements par an, dont 300.000 H.L.M. locatives, et 100.000 logements sociaux aux loyers un peu plus chers ; cet objectif pourra être atteint dès 1970 ;

— triplement de l'effort fait durant le 4^e Plan pour : l'équipement hospitalier et sanitaire. Accélération des aménagements urbains.

LE PROGRAMME DU P.S.U. – Une économie au service du peuple

II. - Accélérer l'expansion.

Voilà les principaux objectifs.

Pour les atteindre, il faudra une accélération de la production, celle-ci pourrait augmenter de 6 % par an, mais ce serait souvent au prix d'un travail excessif. Si les travailleurs optent pour une réduction de la durée du travail en moyenne de 4 h 30 par semaine, la croissance de la production sera un peu moins rapide ; elle pourrait être encore de 5,5 % par an.

A - *Priorité à l'équipement productif.*

Qui dit croissance rapide de la production dit *effort d'équipement*. Pour atteindre les objectifs proposés, l'investissement doit être élevé. Alors qu'en 1965 la valeur totale des équipements réalisés n'atteignait que 46,6 milliards, en 1970 il faudrait qu'ils atteignent 63,6 milliards. De nombreuses usines doivent être agrandies ou créées. Les nouvelles installations seront modernes, et hautement productives ; leur implantation sera un facteur de développement pour de nombreuses régions.

Où trouver le financement ? Le P.S.U. estime que toutes les ressources financières doivent être mobilisées.

— Les firmes concourant à la réalisation du plan pourront faire un autofinancement plus important qu'aujourd'hui. Pour cela elles devront éviter des distributions de revenus injustifiés et faire des efforts de productivité sous le contrôle des Comités d'entreprises ;

— L'épargne des Français sera encouragée par une rémunération modeste mais réelle grâce à l'indexation des intérêts pour toutes les épargnes placées conformément au plan. Ces épargnes seront réparties par la Banque Nationale d'Investissements et ses agences régionales et les banques spécialisées.

L'Etat mettra ses ressources fiscales et son crédit à la disposition des actions prioritaires, notamment pour la recherche, le développement régional, la réorganisation et la création d'entreprises.

B - *Plein emploi.*

Pour assurer une expansion rapide, il faut en finir avec le *chômage larvé* imposé par le régime actuel. Aucune ressource humaine ne peut être écartée de la production sous le fallacieux prétexte de réduire les risques d'inflation. Le nouveau régime aura pour tâche essentielle de créer de toutes pièces une véritable politique de l'emploi organisée par le ministère du Plan.

Le haut niveau d'investissement facilitera le plein emploi, mais il faudra une politique de la formation professionnelle beaucoup plus active.

L'accélération du progrès implique également des mutations industrielles. La formation permanente des adultes devra être organisée. Mais les travailleurs changeant de qualification ou d'industrie devront être considérés comme des artisans du progrès et non comme des victimes. Une Caisse Nationale financée grâce aux gains de productivité dus à l'autofinancement, assurera la garantie de leurs salaires aux travailleurs qui passeront par un cycle de formation nouvelle. Tout projet de fermeture d'usine devra être déclaré deux mois à l'avance ; l'échelon régional ou d'agglomération de la Caisse Nationale prendra, en accord avec des comités paritaires et les comités d'entreprises les dispositions pour maintenir l'activité si sa suppression n'est pas justifiée ou pour opérer le reclassement des travailleurs sans pertes de salaires.

C - *Progrès techniques.*

Pour assurer le progrès, il faut utiliser *toutes les possibilités techniques* ; la politique de la recherche sera un des soucis majeurs du nouveau régime. Une fraction de 2,5 % du revenu national lui sera consacrée. Toute entreprise sera tenue, soit de consacrer au moins 2 % de son chiffre d'affaires à la recherche, soit de verser ces 2 % à une Caisse Nationale de la Recherche qui attribuera ces fonds aux centres universitaires ou professionnels. Une réforme des brevets et licences sera entreprise pour empêcher la stérilisation des découvertes.

LE PROGRAMME DU P.S.U. – Une économie au service du peuple



Une haute technologie

P. Collombert

Le gouvernement recherchera toutes les occasions de développer des actions de recherche en commun avec les pays qui poursuivent les mêmes objectifs fondamentaux. Toute négociation commerciale ou industrielle avec les U.S.A. sera menée avec le souci prioritaire d'empêcher la domination de ce pays sur la recherche européenne.

Enfin, les crédits consacrés par l'Etat à la recherche seront doublés grâce à une reconversion des dépenses consacrées à la force de frappe. Ils devront atteindre rapidement 10 milliards contre 4 actuellement. L'Université fera la plus large place aux équipes de chercheurs dont les carrières seront organisées.

D - Réformes de structures.

Pour assurer le progrès, il faut enfin que le *système de la propriété capitaliste soit ou aboli ou corrigé.*

Trois réformes seront immédiatement entreprises :

a) — Les entreprises qui monopolisent le développement d'une branche essentielle seront nationalisées.

Le P.S.U. affirme que les nationalisations ne

sont pas un remède-miracle aux difficultés ; l'effet des nationalisations dépend de la façon dont on s'en sert ; gérées par un Etat qui les soumet aux besoins des firmes capitalistes ou qui les utilise à seule fin d'accroître les profits des firmes privées, elles ne peuvent changer le sort des travailleurs ni faire avancer sur la voie du socialisme.

En revanche, les entreprises nationalisées peuvent être le fer de lance de la planification, du progrès technique, et de l'aménagement du territoire. Pour cela, elle doivent disposer de ressources financières abondantes, avoir un statut qui ne limite pas leur liberté de développement, et une relative autonomie de gestion, compte tenu des objectifs du plan.

Au début de la législature, la nationalisation des grandes banques, de la sidérurgie, du pétrole, de l'industrie atomique, des chantiers navals, des grands laboratoires pharmaceutiques et de la chimie seront considérées comme de première urgence. Toutes les occasions seront saisies pour consolider l'emprise du Commissariat à l'Energie Atomique, d'E.D.F., G.D.F., des Charbonnages, des Industries nationales de la Mécanique (aéronautique, automobile, etc.), d'Air-France, de la S.N.C.F., sur leurs propres secteurs et sur les secteurs qui dérivent de leurs activités (production de matériel atomique et électronique, chimie, etc.). Les entreprises dénationalisées depuis 1946 réintégreront le secteur national (Dassault, Air-Inter, etc.). Enfin, la nationalisation pourra être prononcée à l'encontre des entreprises dont les dirigeants, par mauvaise volonté ou incapacité, nuiraient à la réalisation des objectifs prioritaires.

b) — De même qu'il ne peut y avoir de contrôle de la planification économique sans renversement des rapports de force entre secteur privé et secteur national, de même il ne pourra y avoir planification certaine sans une *vraie réforme foncière.*

Le P.S.U. a proposé la municipalisation des sols à bâtir. En attendant sa réalisation complète, il prévoit un impôt annuel sur les biens fonciers constructibles ou mal utilisés

LE PROGRAMME DU P.S.U. – Une économie au service du peuple

afin d'empêcher la thésaurisation des terrains.

Les collectivités locales ne pourront en effet redonner un sens, humain au gigantesque mouvement d'urbanisation que si elles peuvent disposer des assises foncières nécessaires et de ressources financières plus importantes.

c) — Les structures de production doivent être adaptées aux *nécessités d'une gestion efficace*.

Dans le secteur industriel, la concentration à outrance n'est pas la panacée. Le P.S.U. estime même que plusieurs trusts ont dépassé la taille qui permet une bonne gestion et un contrôle des décisions. Dans le monde capitaliste, la course à la concentration est d'abord motivée par le souci d'assurer la sécurité des profits ; dans un régime planifié, les risques financiers sont moins grands. Cependant, la taille de très nombreuses entreprises doit croître pour répondre aux meilleures normes techniques et commerciales, et par là, assurer la compétitivité internationale.

Des fusions s'imposent, pour mettre fin aux méfaits de gestions familiales inadaptées aux besoins de l'économie moderne et de la compétition technique et commerciale internationales. Les firmes privées qui ne se plieraient pas à ces réorganisations se verront imposées des sanctions telles, par exemple : qu'une élévation du coût du crédit.

Dans le secteur commercial, après avoir rappelé que le commerce est au même titre que les autres activités, partie intégrante du Plan, et que son développement comme ses transformations doivent s'inscrire dans le cadre de celui-ci, le P.S.U. propose les réformes suivantes :

1°) *En matière de commercialisation des produits agricoles* : équipement et organisation des marchés. Consommateurs et producteurs devront mettre en commun des circuits directs de vente.

2°) *Au stade de détail* :

— création d'un secteur-témoin public important, par socialisation des centrales d'achats et des grandes chaînes capitalistes, et

institution des chaînes publiques de libre-service et de super-marchés, bénéficiant d'attributions prioritaires d'emplacement dans les grands ensembles urbains ;

— rénovation et démocratisation des coopératives de consommation en vue de rajeunir leurs objectifs et de rapprocher leur gestion des coopérateurs ;

— exigence d'une qualification professionnelle minima (en comptabilité par exemple) pour les personnes prenant pour la première fois un commerce ;

— extension du système de limitations des marges commerciales autorisées.

3°) *Organisation des consommateurs* :

Le but fondamental de la distribution étant de satisfaire dans les meilleures conditions possibles les besoins réels des consommateurs, il faut donc favoriser l'organisation des consommateurs et intervenir dans la dénonciation des scandales en liaison avec les syndicats de producteurs et les syndicats ouvriers.

Pour protéger les consommateurs contre une publicité toujours plus envahissante et aux objectifs rarement profitables aux classes populaires, le P.S.U. préconise la création d'un office public de la publicité qui donne à celle-ci une fonction d'information objective des consommateurs.

De leur côté, les entreprises faisant de la publicité ne devront plus pouvoir consacrer à ces dépenses des sommes supérieures à un pourcentage fixe de leur chiffre d'affaires.

d) *L'agriculture* doit être intégrée dans une économie en expansion et en transformation.

L'agriculture évolue à une cadence extrêmement rapide. La petite exploitation de polyculture-élevage en faire-valoir direct paraît définitivement condamnée si elle ne se transforme pas. La mécanisation accélérée et généralisée des exploitations, l'amélioration des techniques de production, l'ouverture de l'agriculture à une économie de marché, donnent à l'économie agricole certains caractères de la production industrielle. Dans le

LE PROGRAMME DU P.S.U. – Une économie au service du peuple

cadre du régime capitaliste elle sera absorbée par de grandes unités contrôlées le plus souvent par les capitaux bancaires et l'agriculture rentrera dans la catégorie des salaires les plus défavorisés.

PLANIFICATION ET MARCHE COMMUN

C'est pourquoi le P.S.U., contrairement aux forces de gauche traditionnelles, accepte les conséquences du progrès technique en agriculture, qui peut libérer le paysan de servitudes inhumaines, mais refuse l'intégration des paysans dans des structures capitalistes dominées par les trusts alimentaires et les banques. Il préconise la seule voie possible : celle d'une agriculture moderne, dynamique, intégrée dans l'économie générale et qui soit en même temps organisée et conduite par les travailleurs paysans eux-mêmes.

L'économie agricole doit être intégrée dans l'économie nationale et son développement doit être prévu par le Plan. Celui-ci fixe des objectifs de production par produit et par région et garantit aux agriculteurs un revenu minimum.

Le P.S.U. défend une politique d'expansion de l'activité agricole, ce qui pose le problème essentiel des débouchés. Certes, la demande réelle sur le plan intérieur n'est pas satisfaite ; mais la France dépendant est condamnée à exporter. Dans cette perspective, le Marché commun présente un intérêt certain s'il ne laisse pas les grands trusts dominer l'évolution des productions et des débouchés. L'agriculture européenne doit être organisée, elle doit prévoir l'orientation des productions, l'harmonisation des politiques sociales et des politiques d'aménagement des structures.

REGIME FONCIER ET AMENAGEMENT RURAL

Le P.S.U. constate que seules les exploitations disposant de surfaces importantes, bien équipées et spécialisées ont la possibilité de

tirer profit du progrès technique. Dans le système capitaliste actuel, la concentration s'opère au profit exclusif des plus riches. Certains dirigeants syndicaux espèrent enrayer cette évolution en offrant la terre à des sociétés anonymes à base de capitaux bancaires. Une telle politique précipitera l'ensemble des paysans dans un salariat de seconde zone.

Seule une politique socialiste permettra aux agriculteurs d'opérer eux-mêmes cette concentration et de résoudre le difficile problème des successions.



Se grouper pour mieux produire et vendre P. Collombert

Des sociétés foncières à capitaux publics doivent disposer d'un droit de préemption sur l'achat de l'ensemble des terres mises en vente. Le prix de la terre sera fixé en fonction de sa valeur productive afin de briser toute spéculation. Ces sociétés constitueront des exploitations viables qui seront ensuite louées à long terme aux paysans selon des critères d'ordre essentiellement professionnel et social. Cette politique ne signifie pas une collectivisation de type étatique et bureaucratique, car les sociétés foncières seront cogérées par les agriculteurs. De plus, la forme de gestion de ces exploitations devra être communautaire afin de permettre la spécialisation, des conditions de vie plus favorables, une dissociation de la famille et de l'entreprise et un statut identique pour tous les travailleurs.

LE PROGRAMME DU P.S.U. – Une économie au service du peuple

**TRANSFORMATION
ET COMMERCIALISATION
DES PRODUITS AGRICOLES**

Le pouvoir gaulliste entend limiter le rôle de l'agriculteur à celui de fabricant d'un produit brut lié par contrat avec des firmes industrielles qui assurent les produits de transformation et de commercialisation. Cette politique dite contractuelle met l'agriculture sous la dépendance totale des grands trusts qui contrôlent effectivement le marché et qui retiennent du produit agricole l'essentiel de sa valeur.

Le P.S.U., qui considère le processus d'intégration comme une nécessité économique, entend qu'il soit conduit par et au profit des agriculteurs. L'Etat favorisera et soutiendra les organismes de type coopératif, les incitera à se regrouper en unités importantes et à intégrer tous les aspects de l'activité : production, transformation, commercialisation, afin que les agriculteurs bénéficient pleinement des résultats financiers de leur activité principale.

**RECONVERSION, RETRAITE,
ENSEIGNEMENT, ORIENTATION,
HABITAT, VULGARISATION**

Tous ces problèmes doivent être réglés conformément aux principes et aux propositions contenues dans les autres chapitres du programme.

Le producteur agricole et sa famille doivent bénéficier des mêmes avantages que les autres travailleurs, ce qui implique une véritable décentralisation de l'école et des centres de formation et d'orientation (sous l'égide du Service national de l'éducation), et des activités culturelles. La vulgarisation agricole rentre dans le cadre de l'éducation permanente et doit être développée (une large place étant laissée aux agriculteurs groupés).

LE SALARIAT AGRICOLE

Les salariés de l'agriculture connaissent une existence misérable. Le P.S.U. propose que soient rendus obligatoires des contrats de

travail leur assurant la sécurité de l'emploi et un revenu décent. Ils pourront devenir exploitants dans le cadre des entreprises communautaires créées par les sociétés foncières ou cogestionnaires des différents types de coopératives.

**III. - Planifier l'économie
pour assurer le progrès.**

Le régime gaulliste a porté au développement de la planification des coups très durs ; il a encore réduit la portée des consultations ; il a écarté des objectifs jugés essentiels par les organisations syndicales, il a brisé les moyens d'exécution les plus sûrs. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que beaucoup s'en désintéressent. Cependant la Gauche ne doit pas abandonner l'idée de plan, parce que, après l'avoir détournée à son profit, le régime capitaliste tend à remettre en cause son existence même.

Nous pensons au contraire que la planification démocratique est le seul régime convenant à l'économie française. Le plan est l'instrument qui permet à la masse des travailleurs d'exprimer ses préférences et d'assumer ses responsabilités, il est une arme pour briser les résistances aux progrès de la démocratie, il est pour nous un des moyens essentiels pour atteindre les objectifs fondamentaux. C'est le premier fondement du socialisme.

Dès lors le plan doit être le cadre de toute l'activité nationale, il doit s'imposer au gouvernement, aux administrations et à toutes les industries. Il ne peut pas subsister de secteur non planifié, mais cela ne veut pas dire que le plan fixe des objectifs particuliers à chacun des producteurs pris individuellement : l'initiative des centres de décision peut subsister et l'observation des marchés permet de tenir compte des choix spontanés des consommateurs là où les propriétés nationales ne sont pas en cause.

Le P.S.U. estime que tout de suite après les

LE PROGRAMME DU P.S.U. – Une économie au service du peuple

élections, un gouvernement de gauche devrait re-préparer un nouveau plan. Compte tenu des délais nécessités par toute consultation étendue et par la complexité des travaux, ceci ne peut concerner qu'un sixième plan débutant en 1969. En 1967 et 68 un programme « intérimaire » sera suivi, qui permettra de mieux faire démarrer le nouveau plan et qui, surtout, comportera les réformes décisives pour établir le nouveau pouvoir économique.

Il faudra en effet des changements très nets par rapport aux évolutions actuelles dans les domaines de la distribution des revenus, de l'imposition fiscale et de la répartition géographique des investissements. Il faudra également des réformes immédiates sans lesquelles le nouveau plan se heurterait à des obstacles insurmontables : nationalisations — réforme fiscale — abolition de la spéculation foncière — organisation des administrations nationales et locales — refonte des procédures budgétaires et du système bancaire.

Le P.S.U. propose donc :

— *une élaboration plus démocratique du Plan* : les différents choix possibles sont discutés au niveau national par l'ensemble des forces sociales du pays, consultées dans l'Assemblée Economique, en même temps que par la représentation politique nationale. Les assemblées régionales sont consultées pour la définition des besoins prioritaires, puis, après établissement des programmes nationaux, les assemblées régionales sont chargées d'établir de véritables plans régionaux articulés vers le Plan national et comportant un budget pluri-annuel ; elles ont un large pouvoir de

répartition et d'adaptation des ressources consacrées aux équipements à l'intérieur de la région, en fonction des besoins prioritaires qu'elles ont définis ;

— *des organes d'exécution* :

a) un ministère du Plan sera créé ; il réunira les grandes directions de conception : Commissariat au Plan, Aménagement du Territoire, Budget, Prévision, Trésor et Crédit ; il aura autorité sur les autres ministères économiques, en particulier sur le ministère des Finances, limité aux grands services d'exécution. Auprès de chaque ministère, une commission consultative composée à l'image du Conseil Economique et Social, donnera un avis sur les décisions prises par l'administration et vérifiera leur conformité au Plan.

b) Une direction centralisée du crédit rattachée au ministère du Plan organisera le contrôle des investissements par la surveillance de l'auto-financement, la gestion des épargnes collectées par les intermédiaires financiers et la tutelle du marché financier. Cette direction s'appuiera sur la Banque de France dont les statuts auront été modifiés, sur une banque nationale des investissements et sur le réseau des banques, la Caisse des Dépôts, le Crédit National.

c) Des plans de développement obligatoires pour chaque grande entreprise privée ou publique.

d) Des plans de développement des agglomérations et des collectivités locales.